



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 décembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2798**

commune (s) : Vénissieux

objet : Développement urbain - Ilot ouest Médiathèque - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 46 rue Jules Ferry et appartenant à Mme Jeannine Cochard

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 décembre 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 19 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Le Faou (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Vessiller, MM. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Peillon), Chabrier (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 18 décembre 2018**Décision n° CP-2018-2798**

objet : **Développement urbain - Ilot ouest Médiathèque - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 46 rue Jules Ferry et appartenant à Mme Jeannine Cochard**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot ouest Médiathèque, une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) a été définie au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) pour encadrer l'évolution de ce secteur. Le bien à acquérir est situé en zone AUA2 et grevé par un emplacement réservé (ER) de voirie n° 70 au PLU approuvé.

L'objectif principal étant de faire évoluer cet îlot, bien desservi par le tramway T4 pour qu'il participe au développement urbain et au confortement du centre-ville en favorisant notamment une densité encadrée et une offre résidentielle de qualité.

Il s'agit également de mettre en valeur la Médiathèque et de développer un réseau de liaisons vertes reliant le centre bourg et le parc Dupic au plateau naturel des Grandes terres.

II - Désignation des biens acquis

A ce titre, et afin de poursuivre les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet, il est proposé, dans la présente décision, que la Métropole de Lyon acquiert une maison d'habitation, ancien corps de ferme, inhabité depuis un an composée de 3 parties :

- une ancienne partie d'habitation, dans un état dégradé, représentant environ 40 m² et combles à aménager,
- la seconde partie centrale, ancien logement de la propriétaire avec combles aménagés, d'une superficie de 60 m² environ,
- un atelier d'environ 40 m²,
- ainsi que d'un petit espace d'agrément devant la maison permettant le stationnement d'un véhicule,
- le tout situé au 46 rue Jules Ferry à Vénissieux, cadastré CK 11 pour 168 m² et appartenant à madame Jeannine Cochard.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis, madame Jeannine Cochard céderait les biens libres de toute location ou occupation, au prix de 160 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 18 juin 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 160 000 €, d'une maison d'habitation cadastrée CK 11 pour 168 m², ancien corps de ferme, composée de 3 parties, située 46 rue Jules Ferry à Vénissieux et appartenant à madame Jeannine Cochard, dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain de l'îlot ouest Médiathèque.

2 - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3 - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour la somme de 31 000 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P07O4498.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 581, pour un montant de 160 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 décembre 2018.